650000 arbres et arbustes plantés en Charente-Maritime

lundi 27 décembre 2021, par lpe

Depuis les années 60 et les opérations de remembrement, le maillage bocager a fortement diminué. La suppression des haies à grande échelle est aujourd'hui révolue.
Depuis 2000, le Département de la Charente-Maritime a initié en partenariat avec la Chambre d'agriculture un dispositif d'aide à la plantation d'arbres : le programme EVA (Programme d'Entretien et de Valorisation de l'Arbre).
À ce jour, ce sont près de 540 km de haies et 34 hectares de bosquets qui ont été plantés en Charente-Maritime grâce à ce programme, soit quelque 650000 arbres et arbustes plantés.

Les objectifs

- Restaurer les paysages ruraux en favorisant l'implantation d'arbres sous forme de haies, d'alignements, d'arbres isolés, vergers, bosquets et agroforesterie intra-parcellaire.
- Favoriser la multifonctionnalité de ces plantations sur le territoire : paysage, qualité de l'eau, biodiversité, rôles agronomiques (effet brise-vent, biodiversité fonctionnelle, préservation des sols…).

Les bénéficiaires

- Les collectivités, avec accompagnement et soutien technique du Département de la Charente-Maritime.
- Les particuliers (agriculteurs, propriétaires, associations communales de chasse agréée/ACCA, …), avec accompagnement et soutien technique de la Chambre d'Agriculture de la Charente-Maritime.

Les objectifs et l'animation du programme

- Protection des milieux et des ressources.
- Développement des fonctionnalités agronomiques de l'arbre dans le milieu agricole.
- Préservation du patrimoine paysager et historique.
- Développement du lien social entre différents acteurs usagers de l'espace rural.
- Sensibilisation des acteurs aux fonctionnalités effectives ("services gratuits") rendus par les milieux naturels.
- Lutte contre les changements climatiques (stockage de carbone, valorisation du bois-énergie).

L'animation et l'accompagnement du programme sont conduits à deux niveaux :
■ Les techniciens du Département accompagnent les communes.
■ Les techniciens de la Chambre d'agriculture accompagnent les agriculteurs et les propriétaires fonciers.

Une participation financière est assurée par les Agences de l'Eau et de la Chambre d'Agriculture 17 et le CAUE et la Fédération de Chasse sont partenaires techniques.
Ils interviennent :
- Pour informer les acteurs sur le programme, ses modalités.
- Pour apporter des conseils pratiques.
- Pour le montage de dossier.
- Pour l'instruction de la demande, du dossier en comité technique.
- Pour l'accompagnement du planteur.
- Pour la formation des élus et des opérateurs techniques.

Le financement

Le programme est financé au titre de la Taxe d'aménagement.
Le budget a augmenté de près de 60 % depuis 2 ans : 300000€ en 2021 contre 203000 € en 2020.
Le Département prend en charge le financement de toutes les fournitures :
- Les paillages : feutre biodégradable, plaquettes de bois déchiqueté. À souligner : il s'agit exclusivement de paillages biodégradables.
- Les protections : manchon rongeur et tuteur, manchon chevreuil et tuteur.
- Les végétaux : jeunes plants, arbres baliveaux, arbres fruitiers. A souligner : près de 40% du volume de jeunes plants plantés dans le cadre du programme, bénéficient de la marque Végétal Local. Ces végétaux sont issus de collecte en milieu naturel et adaptés à des opérations ayant un objectif de restauration de la fonctionnalité écologique des milieux.

Photo : Crédit CD17 : À l'occasion de l'atelier de plantation qui s'est déroulé le 20 décembre 2021 à Saint-Ouen-d'Aunis en présence de Valérie Amy-Moie, Conseillère Départementale et Maire de la commune, 27 grands arbres (chênes, érables, noyers...) et 17 arbres fruitiers (poiriers, pommiers, pruniers...) ont été ainsi plantés par les agents communaux et l'équipe municipale.